

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETE
ALIMENTAIRE**

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture et des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son titre VI ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 concernant la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture et des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Sur proposition du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture et des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A. Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération, président ;
- Monsieur Cédric MONTESINOS, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences (DGER).

Suppléants

- Monsieur Etienne DELMOTTE, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Marine MOREAU, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

B. Représentants des organisations syndicales

Titulaires

- | | | |
|-------------------------------|----|---------------|
| - Madame Emeline ROQUELLE | IE | CFDT |
| - Madame Marie-Pierre MONTEIL | IE | L'élan commun |

Suppléants

- | | | |
|---------------------------|----|---------------|
| - Madame Isabelle THOLLOT | IR | CFDT |
| - Monsieur Pablo GRANDA | IE | L'élan commun |

Article 2

L'arrêté du 14 mars 2023 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'agriculture et des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

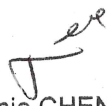
Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **04 DEC. 2023**

Le ministre de l'agriculture et de la
souveraineté alimentaire,
Pour le ministre et par délégation,

L'Adjointe au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération


Virginie CHENAL